



MAIRIE

DE

PUYBEGON

81390



## ARRÊTÉ :

AR\_007\_2025

### Réglementation de la circulation et du stationnement Route En Salcié

**Vu** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** la demande de l'entreprise EOS TELECOM en date du 12 février 2025,

**Considérant** le besoin d'implantation de 16 poteaux télécom pour le déploiement de la fibre route d'En Salcié

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

**Vu** l'intérêt général ;

## ARRÊTÉ :

### Article 1

Les engins de chantier seront autorisés à occuper la voirie durant les travaux de remplacement du poteau télécom à compter du 24 février 2025 pour une durée de 90 jours.

### Article 2

Pour les besoins des travaux le stationnement pourra être interdit à compter du 24 février 2025 durant une période de 90 jours.

### Article 3 :

Durant la période des travaux, la circulation pourra être perturbée à compter du 24 février 2025 avec la mise en place d'une circulation alternée par feux tricolores.

La vitesse des usagers ne devra pas excéder les 50 km/h.

### Article 4 :

L'entreprise est chargée de la mise en œuvre de la signalétique et du matériel de sécurité.

### Article 5 :

La brigade de gendarmerie de Graulhet est chargée chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme

Le 13/02/2025.

Le Maire,  
Robert CINQ.

